



## RÉSUMÉ DU CONSEIL CENTRAL

11 NOVEMBRE 2015

**Recherche sur la participation des femmes à l'Université de Montréal:** Suite aux nombreuses critiques concernant la recherche effectuée par la FAÉCUM, notamment sur le plan de la méthodologie et de la crédibilité de l'étude, certain.e.s délégué.e.s ont demandé de reprendre cette recherche. Suite à de nombreux débats, il a été décrété qu'un nouvel appel d'offre serait effectué au printemps 2016, auprès de chercheur.e.s spécialisé.e.s en étude féministe ou en étude des genres. La date initiale pour la prochaine recherche sur la participation des femmes était pour 2019.

**Évolution de la recherche sur la santé mentale des étudiant.e.s:** Le vice rectorat aux affaires étudiantes a été rencontré à plusieurs reprises, et les négociations sont toujours en cours concernant les modalités de la recherche ainsi que la diffusion et l'utilisation des résultats. Le questionnaire a été rédigé et est en cours de traduction.

**Services aux étudiant.e.s offerts par la FAÉCUM:** La FAÉCUM a renouvelé son entente avec la STM afin de continuer à offrir la possibilité d'acheter des titres de transport ainsi que de renouveler sa carte Opus au comptoir de la FAÉCUM (dont un à Marie-Victorin).

**Tournée des associations étudiantes:** Les associations étudiantes seront consultées par la FAÉCUM afin de s'exprimer sur plusieurs points. Ils feront la tournée des cafés étudiants afin d'obtenir leurs commentaires sur l'entente "Pepsi", qui arrive à échéance en août 2016.

**Plan d'action concernant les compressions budgétaires:** Suite aux compressions de 700 M\$, qui seront bientôt accompagnées de coupures additionnelles, la FAÉCUM a effectué un recensement sommaire des effets des coupures au sein de différentes associations. Ces effets se résument à une diminution de l'offre de cours, contraignant les étudiant.e.s dans leur choix de cours et l'aménagement de leur horaire, une perte de soutien aux étudiant.e.s (auxiliaire, accompagnateur-trice) et d'importantes coupures de budget et de ressources. D'ailleurs, leur rapport souligne qu'une diminution de la qualité de l'éducation primaire et secondaire pourrait résulter en une diminution du nombre d'étudiant.e.s dans les universités. Ainsi, les effets des compressions allant du primaire à l'université pourraient avoir un impact sur celle-ci. Toutefois, bien que de nombreux acteurs et actrices du système de l'éducation, au niveau du primaire jusqu'au CÉGEP, se sont exprimé.e.s sur le sujet, à travers diverses initiatives visant à sensibiliser la population, le réseau universitaire ne se sont pas réellement inscrits dans ce débat. Or, dans les prochains mois, nous aurons plusieurs opportunités critiques de s'exprimer sur le sujet. D'abord, lors de la révision budgétaire du mois de novembre, qui pourrait imposer de nouvelles compressions, considérant que la croissance économique est de 0,5% plus faible que prévue, ainsi qu'en mars, lorsque le gouvernement déposera le budget 2016-2017. Ces moments seront opportuns afin de souligner les impacts de ces

compressions et d'inscrire nos revendications dans la sphère publique et médiatique. D'ailleurs, suite au changement de gouvernement au niveau fédéral, un suivi sera effectué afin de vérifier s'il y a bonification des transferts fédéraux vers les provinces et de s'assurer que le gouvernement fédéral effectue la bonification promise de 750 M \$ du programme canadien pour les prêts et bourses. Afin de s'assurer d'être entendu par le gouvernement provincial, il apparaît nécessaire de créer une coalition large, regroupant le secteur de l'éducation universitaire pour s'étendre jusqu'au primaire, pour porter nos revendications. Le recensement des effets des compressions sera poursuivi, permettant de construire un discours solide sur le sujet, et de s'entendre avec les différent.e.s acteur.ice.s du réseau de l'éducation sur des revendications communes et unificatrices. D'ailleurs, la future association nationale étudiantes (UEQ) pourrait jouer un rôle dans cette campagne, si nous désirons nous y affilier.

Buts: Bref, la FAÉCUM vise à recenser les impacts des compressions, créer des unions au niveau du secteur de l'éducation et obtenir un réinvestissement en éducation.

Actions concrètes: Pour ce faire, un vidéo expliquant les compressions sera créé, accompagné de la campagne contre les compressions budgétaires "Facultés affaiblies", qui sera effectuée à travers les réseaux sociaux et la divulgation de pamphlets. Puis, la pétition "SOS université" sera signée et partagée, les midis-conférence sur le thème des compressions budgétaires seront lancés et une série d'action de visibilité de la campagne "Facultés affaiblies", ainsi qu'une deuxième vidéo.

Lors de la présentation de ce plan d'action, de nombreuses associations étudiantes ont suggérés des ajouts concernant les moyens de pression et actions symboliques entreprises par la FAÉCUM. Le plan d'action sera donc complété lors du prochain Conseil des Affaires Sociopolitiques (CASP).

**Les impacts des limitations de la capacité du BEI à conseiller les étudiant.e.s internationaux:** En vertu de l'article 91 de la Loi, seules les membres du barreau, de la Chambre des notaires du Québec ou de l'organisme de réglementation des consultants et des consultantes en immigration peuvent mener des activités de service--conseil en immigration. La Loi autorise également les stagiaires en droit qui agissent sous la supervision de membres du barreau ou de la Chambre des notaires. En mai 2013, les établissements d'enseignement ont obtenu la confirmation que cette loi s'appliquait à eux. Or, les conseiller.e.s engagé.e.s par l'université n'étant pas directement payés pour les services offerts aux étudiant.e.s, il peut sembler étrange que le loi s'applique à eux et elles. D'ailleurs, les services offerts semblaient être de qualité, les rapports n'indiquant pas un problème à ce niveau. En effet, ces conseiller.e.s étant les mieux informés de la réalité des étudiants internationaux, ils et elle semblent être les mieux disposé.e.s à répondre à leurs besoins. La formation qui est maintenant requise coûte 5 000\$, puis 2 000\$ par année afin de conserver son accréditation. Par exemple, les conseiller.e.s du BEI ne peuvent plus conseiller les étudiant.e.s concernant la procédure d'immigration auprès du gouvernement fédéral, la procédure de renouvellement de permis d'études, les demandes auprès d'un Bureau de Visa Canadien à l'étranger, les demandes de permis de travail pour les étudiants devant effectuer un stage, etc.

Dans cette optique la FAÉCUM présente trois recommandations:

- 1) Que le gouvernement fédéral exclue le personnel des établissements d'enseignement postsecondaire de l'application de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- 2) Que le gouvernement octroie une compensation financière aux établissements d'enseignement postsecondaire pour la formation et l'accréditation des conseillers et des conseillères en immigration.
- 3) Que le gouvernement fédéral propose une formation accréditée spécifique pour les conseillers et les conseillères des services aux étudiantes et aux étudiants internationaux.
- 4) Que l'Université de Montréal instaure une clinique juridique en droit au sein du Bureau des étudiants internationaux, en collaboration avec es étudiant.e.s de la Faculté de droit.

En ce moment, l'une des employé.e.s ayant été avocate auparavant a réintégré le barreau tout simplement réintégré le barreau afin d'être une représentante autorisée. Cependant, elle est désormais la seule à pouvoir agir à ce titre. Bien qu'elle a rédigé un guide qui répond à plusieurs questions, il demeure que pour les étudiant.e.s qui rencontrent des difficultés particulières et ont besoin d'assistance, il peut y avoir des délais importants. Par conséquent, les étudiant.e.s peuvent être contraint.e.s à faire appel à des représentant.e.s externes, engendrant des coûts supplémentaires pour ces étudiant.e.s. De plus, comme mentionné précédemment, ces représentant.e.s externes n'ont pas toujours une aussi bonne connaissance des problématiques touchant les étudiant.e.s internationaux, ce qui peut résulter en de moins bonnes recommandations.

**Affaires diverses:** 3375 étudiant.e.s ont voté dans les bureaux de vote sur le campus de l'Université de Montréal entre le 5 et le 8 octobre!